



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 novembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMENT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Christian PARIS
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	

### *Membres absents :*

M. Lucien BRENOT	M. Pierre PRIBETICH pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Décision modificative n° 1 - Budget principal et budgets annexes**

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires, il est proposé d'effectuer les mouvements suivants (les opérations d'ordre sont indiquées en italique) :

## BUDGET PRINCIPAL

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement)</i>	+ 206 100 €
<b>Chapitre 011 article 611</b> (Contrats de prestations de services )	+ 30 000 €
<b>Chapitre 011 article 617</b> (Etudes et recherches)	+ 40 000 €
<b>Chapitre 65 article 6574</b> (Subventions de fonctionnement – pers. droit privé)	- 70 000 €
<b>Chapitre 66 article 6615</b> (Intérêts sur crédits de trésorerie)	<u>+ 80 000 €</u>
	<b>+ 286 100 €</b>

Il s'agit d'une modification de répartition par imputation pour 70 000 € et d'un complément de crédit de 80 000 € pour financer les intérêts sur crédits de trésorerie largement utilisés.

*Par ailleurs, les crédits d'ordre sont ajustés.*

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>Chapitre 70 article 70841</b> (Personnel facturé aux budgets annexes)	+ 256 100 €
<i>Chapitre 77 article 777 (Transfert subventions d'invest. au compte de résultat)</i>	<u>+ 30 000 €</u>
	<b>+ 286 100 €</b>

Le budget annexe des transports publics reverse au budget principal le coût du personnel affecté à la gestion des transports. L'augmentation de l'effectif en cours d'année ( mission TCSP) induit un réajustement à la hausse.

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre 040 article 13911 (Amortisst subventions d'équipt reçues de l'Etat)</i>	+ 30 000 €
<b>Chapitre 20 article 2031</b> (Frais d'études)	+ 162 000 €
<b>Chapitre 20 article 205</b> (Logiciels)	- 5 000 €
<b>Chapitre 204 article 20414</b> (Subventions d'équipement aux communes)	- 392 000 €
<b>Chapitre 21 article 2188</b> (Autres immobilisations corporelles)	+ 5 000 €
<b>Chapitre 23 article 2318</b> (Autres travaux en cours)	<u>+ 230 000 €</u>
	<b>+ 30 000 €</b>

Il s'agit de modifier la répartition par imputation des crédits affectés au schéma directeur cyclable pour 392 000 € et aux déchetteries pour 5 000 €.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre 021 (Virement de la section d'exploitation)</i>	+ 206 100 €	<b>Chapitre</b>
<i>040 article 15112 (Provisions pour litiges et contentieux)</i>	- 7 700 €	
<i>Chapitre 041 article 2313 (Récupération TVA sur travaux)</i>	+ 7 700 €	
<b>Chapitre 16 article 1641</b> (Emprunts en euros)	<u>- 176 100 €</u>	
	<b>+ 30 000 €</b>	

Le produit d'emprunts attendu est diminué pour compenser l'excédent de recettes dégagé par les autres opérations.

## BUDGET ANNEXE de la D.P.I. et des D.A.S.R.I

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<b>Chapitre 16 article 1641</b> (Emprunts en euros)	+ 35 000 €
<b>Chapitre 23 article 2312</b> (Travaux sur terrains)	<u>- 35 000 €</u>
	<b>0 €</b>

Il convient d'abonder le crédit permettant le remboursement en capital des emprunts qui a été modifié par des changements d'option effectués en cours d'année.

## BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement)</i>	-14 500 €
<b>Chapitre 011 article 6226</b> (Honoraires)	- 50 000 €
<b>Chapitre 012 article 6215</b> (Personnel affecté par collect. rattachement)	+ 256 100 €
<b>Chapitre 014 article 739</b> (Restitutions du versement de transport)	+ 20 000 €
<i>Chapitre 042 article 675 (Valeur comptable des éléments d'actif cédés)</i>	+ 155 000 €
<i>Chapitre 042 article 6812 (Charges d'exploitation à répartir)</i>	+ 35 200 €
<b>Chapitre 66 article 66111</b> (Intérêts réglés à l'échéance)	+ 70 000 €
<b>Chapitre 66 article 66112</b> (Intérêts Rattachement des ICNE)	+ 7 800 €
<b>Chapitre 67 article 673</b> (Titres annulés sur exercices antérieurs)	<u>+ 100 €</u>
	<b>+ 479 700 €</b>

Il s'agit de compléter divers crédits insuffisants : augmentation des frais de personnel à rembourser au budget principal et des restitutions de versement transport, intérêts à régler après l'encaissement d'un emprunt en cours d'année et annulation d'un titre sur exercice antérieur.

*Par ailleurs, les crédits d'ordre sont ajustés.*

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>Chapitre 77 article 775</b> (Produit des cessions d'éléments d'actif)	+ 304 000 €
Il convient d'ouvrir un crédit à la suite du reversement par Kéolis d'une indemnité de remboursement par son assurance d'un bus détruit par un incendie.	
<i>Chapitre 79 article 796 (Transfert de charges financières)</i>	<u>+ 175 700 €</u>
	<b>+ 479 700 €</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre 040 article 4818 (Charges à étaler)</i>	+ 175 700 €
<i>Chapitre 041 article 2762 (Créances sur transfert de droits à déduction TVA)</i>	+ 1 987 938 €
<b>Chapitre 20 article 205</b> (Logiciels)	+ 30 000 €
<b>Chapitre 21 article 2153</b> (Installations à caractère spécifique)	<u>- 30 000 €</u>
	<b>+ 2 163 638 €</b>

*Au chapitre 041 sont inscrites des opérations de régularisation comptable de la TVA sur les reports d'investissements : article 2762 en dépense et articles 2153, 2156 et 2318 en recettes pour un montant équivalent.*

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitre 021 (Virement de la section d'exploitation)</i>	-14 500 €
<i>Chapitre 040 article 2156 (Régularisation vente matériel de transport d'exploitation)</i>	+ 155 000 €
<i>Chapitre 040 article 4818 (Charges à étaler)</i>	+ 35 200 €
<i>Chapitre 041 article 2153 (Récupération TVA sur installations à caractère spécifique)</i>	+ 669 000 €
<i>Chapitre 041 article 2156 (Récupération TVA sur matériel de transport)</i>	

d'exploitation)  
Chapitre 041 article 2318 (Récupération TVA sur travaux)

+ 1 300 000 €  
+ 18 938 €  

---

+ 2 163 638 €

## BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 012 article 6215 (Personnel affecté par collect. Rattachement) - 500 €  
Chapitre 66 article 66112 (Intérêts Rattachement des ICNE) + 500 €

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 article 1641 (emprunts en euros) + 7 000 €  
Chapitre 21 article 2154 (matériel industriel) - 7 000 €  

---

0 €

Il convient d'abonder les crédits relatifs aux emprunts dont les échéances ont été modifiées par des changements d'option effectués en cours d'année.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
**DÉCIDE :**

- d'effectuer les mouvements budgétaires présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

  
  
Pierre PRIBETICH

Publié le 14 NOV. 2008  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

14 NOV. 2008

